



Rapport annuel 2014 pendant l'année anniversaire 2015

Le rapport annuel 2014 paraît pendant l'année anniversaire des 100 ans de la CFMH et est exceptionnellement composé de deux parties. Dans la première, Bernard Zumthor, vice-président de la CFMH depuis 2005 et jusqu'à fin 2015 et qui avait déjà été membre de la commission de 1989 à 1992, développe dans un essai son point de vue sur le patrimoine construit de la Confédération en 2015. La deuxième partie est le rapport annuel traditionnel, quelque peu abrégé et donc illustré.

- I. Réflexions du vice-président Bernard Zumthor
à l'occasion du centenaire de la CFMH** **p 1-7**

Le patrimoine en 2015, évidences et paradoxes

- II. Rapport annuel 2014** **p 8-16**
 - 1. Activités de la commission
 - 2. Composition de la commission et consultants permanents
 - 3. Expertises et préavis
 - 4. Etat des inventaires
 - 5. Délégations de la CFMH
 - 6. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

I. Réflexions du vice-président Bernard Zumthor à l'occasion du centenaire de la CFMH

LE PATRIMOINE EN 2015, EVIDENCES ET PARADOXES

2015 marque le centième anniversaire de la création par le Conseil fédéral de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). Cette initiative dont on pourrait retracer les lointaines origines aux premières préoccupations patrimoniales exprimées publiquement en Suisse par Albert Stapfer, ministre de l'éducation de la République helvétique en 1798, a profondément marqué la forme et le fond de la défense des témoins bâtis de la mémoire collective dans notre pays. Un énorme travail scientifique, technique et de conseil a été accompli par ce corps d'experts au service de la Confédération depuis 1915 dans la sauvegarde effective de monuments et de sites historiques menacés. Quelque 2400 objets sont actuellement placés sous protection fédérale.

La CFMH : un rôle décisif

Les accomplissements de la Commission se sont inscrits dans la dynamique internationale de la prise de conscience patrimoniale laquelle a connu une évolution accélérée depuis que les nations se sont avisées de la nécessité de matérialiser leur identité dans la sauvegarde des vénérables *Monuments d'art et d'histoire*, comme on les désigne encore en titre des *Inventaires* qui leur sont consacrés dans chaque canton. La notion de patrimoine embrasse aujourd'hui aussi bien l'archéologie que l'héritage industriel, l'architecture urbaine du XIXe siècle que les ensembles de l'époque de la modernité et de l'après-guerre, le paysage ou le patrimoine immatériel et s'étend jusqu'à la reconnaissance de la valeur de témoignage des « laissés-pour-compte du petit patrimoine », comme appelle joliment Didier Serplet le mobilier urbain modeste ...¹

La contribution de la CFMH doit aussi se mesurer à l'aune de la sensibilisation des autorités politiques à l'urgence de préserver les citoyens de l'amnésie de leur environnement bâti. Alors qu'en 1945, à l'exception du Tessin, aucun canton n'avait d'office chargé de la conservation du patrimoine, tous sont aujourd'hui équipés de services adéquats, souvent secondés par des commissions plus ou moins spécialisées, tandis que la plupart des grandes villes se sont également dotées de structures administratives compétentes en la matière.

Il en est de même au niveau du grand public, dont les mobilisations émotionnelles à l'encontre des destructions résultant du triomphe de la promotion immobilière, de l'ignorance de propriétaires ou de l'impéritie de certains responsables, ont souvent été à l'origine de la réaction des autorités et, au bout du compte, de la mise en place de mesures de sauvegarde légales.

Depuis les années 1990, la conscience renouvelée du patrimoine dans l'opinion publique est à mettre en parallèle avec celle de l'écologie, pour les mêmes raisons : dégradation de l'environnement, régression de la qualité de la vie, inquiétude devant l'avenir incertain, perte de repères. Des groupes de plus en plus nombreux, à la recherche d'une mémoire, parfois fantasmée, se découvrent une passion civique pour les « vieilles pierres » avec cette conviction, magnifiquement condensée dans le vers de

¹ Voir p. ex. Didier Serplet, *Soupiraux de Bruxelles, Gratte-pieds de Bruxelles ou Plaques d'égouts d'Europe*, Editions CFC, 2012.

René Char : « *Ma mémoire est ma patrie* ». Pour preuve, l'engouement chaque année ravivé, pour les Journées européennes du patrimoine.

Dans ce succès populaire aussi, les tâches accomplies par la CFMH comme gardienne de la doxa, un siècle durant, ont servi de référence et apporté appui et encouragement à toutes les initiatives, publiques ou privées, en faveur de la conservation et de la protection du patrimoine.

Globalement, la situation du patrimoine bâti en Suisse a donc évolué et s'est améliorée bien au-delà de ce dont nos prédécesseurs de 1915 pouvaient rêver. Au surplus, ce développement au sein de la spécificité helvétique a pris place dans un contexte international particulièrement favorable qui vit l'adhésion de la Suisse à la Convention du patrimoine mondial, adoptée par l'UNESCO en 1972 et ratifiée en 1975, *Année européenne du patrimoine*. Cette Convention vise à dresser, à l'échelle de la planète, la liste des *biens culturels de valeur universelle exceptionnelle* et à engager les pays abritant de tels objets à en prendre particulièrement soin. En enrichissant de 11 lieux d'exception les 1007 sites répertoriés à ce jour sur les cinq continents, la Suisse occupe, relativement à sa taille, une place de choix sur la scène patrimoniale internationale.

De tout cela, la Commission de 2015 ne peut que se féliciter. Mais est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes? A y regarder de plus près, la situation du patrimoine est aujourd'hui pour le moins paradoxale.

Voici quelques points de réflexion pour ouvrir la discussion.

Plus de patrimoine, moins de moyens, popularité sans précédent

Je n'insisterai pas sur la situation matérielle de la conservation aujourd'hui. Le problème est bien connu et le Message du Conseil fédéral concernant l'encouragement à la culture pour la période 2016-2020 n'invite guère à l'optimisme pour ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine bâti.

Depuis quelques années on ne peut en effet que déplorer un phénomène de distorsion grandissante entre l'élargissement exponentiel des champs d'action de la conservation du patrimoine et le rétrécissement des moyens mis en œuvre pour sa sauvegarde.

On doit en effet malheureusement constater que, par rapport aux années fastes qu'elle connut du milieu des années 1970 à la fin des années 1990, la sauvegarde du patrimoine et des sites connaît au début du XXI^{ème} siècle une situation de paupérisation bien réelle. En dépit des apparences, elle souffre d'un affaiblissement grandissant de ses mécanismes de défense, tant naturels (la mobilisation de l'opinion publique) qu'institutionnels (l'inertie des responsables politiques). Faiblesse qui se conjugue souvent avec un amenuisement de son importance dans les organigrammes administratifs. L'alignement de sa gestion sur des critères uniquement quantitatifs et sa fragilisation budgétaire démultiplient encore sa vulnérabilité. Cet état de fait n'est pas propre à la Suisse. Il semble hélas caractériser notre temps sous toutes les latitudes. Bien qu'il fasse parfois débat sur la place publique, l'on ne parvient toujours pas, dans les politiques gouvernementales, à renverser l'ordre des priorités entre l'économique et le culturel. Comme le dit Régis Debray, « *Après la monstrueuse invasion de l'homme par l'histoire au XIX^e siècle on assiste, au XXI^e, à la monstrueuse invasion de l'homme par le chiffre* ». ²

Le paradoxe est que le patrimoine n'a jamais été autant sur le devant de la scène. Les médias en sont friands. Opportuniste, l'industrie touristique en fait ses choux gras : certains sites sont devenus de véritables annexes de Disneyland... pour ne rien dire des placements financiers spéculatifs ou de prestige dont certains hauts lieux du patrimoine sont victimes. Tout cela dans une perversion grandissante de la signification même de la notion de patrimoine et de ses implications socio-culturelles.

Il y a vingt ans, l'anthropologue Henri-Pierre Jeudy s'inquiétait déjà du phénomène : « *Image de marque des villes et des régions, objet privilégié des politiques culturelles, le patrimoine finit par être saturé de*

² Régis Debray, *entretien sur France-Culture, émission Réplique 3 juillet 2015.*

discours qui le défendent en lui octroyant une fonction primordiale dans l'ordre de la transmission. Ce repli collectif sur la patrimonialisation, loin d'être une aventure des mémoires, s'impose comme une gestion ostensible des structures symboliques de toute société. Face à la crise des valeurs, face à l'incertitude d'un sens donné à l'avenir, le patrimoine se présente comme une valeur sûre, comme une garantie symbolique. »³

Car c'est un fait que la « patrimonialisation » touche désormais tous les domaines au point qu'elle s'érige parfois en religion – avec ses intégrismes et ses superstitions. Malheureusement, comme dans les manifestations de la foi, les invocations ne suffisent pas à sauver de l'enfer. Le « patrimoine » se réfugie dans une expérience qui n'est plus celle d'objets ou de lieux entourés d'une aura, mais d'une aura qui ne se rattache à quasiment plus rien. Matière vivante, véhicule de la mémoire collective, moteur économique en puissance, le patrimoine peut devenir fétiche stérile, banale marchandise, *buzz* médiatique, aimable nostalgie...

Sur le plan de l'histoire de l'art, cette défiguration de la valeur patrimoine est à placer dans le contexte plus large d'un rapport à l'histoire qui manifeste une *réaction*, implicite ou explicite, contre ce qui est présenté comme « moderne », notamment dans le bombardement publicitaire dont chaque consommateur est l'objet. L'intérêt pour l'histoire n'a jamais été aussi éclectique que de nos jours. Il n'est que de voir la ruée du public dans les musées. On peut se demander ce qu'il cherche aussi indistinctement dans une statue grecque ou un Rafael que dans un Jeff Koons ou un « selfie » avec la Joconde en arrière-plan. Comme le suggérait le philosophe Hans-Georg Gadamer dans une conférence mémorable à Paris en 1982 sur le surprenant intérêt renouvelé pour Platon, peut-être ne cherche-t-il inconsciemment qu'un mode alternatif d'existence dont la plongée générale dans le virtuel constituerait la plus consternante démonstration contemporaine. C'est en ce sens que l'histoire *informe* (donne forme à) la qualité de la vie. L'intérêt pour le passé fantasmé est proportionnel aux désillusions apportées par le présent ou par le futur que promet ce présent.

D'un point de vue strictement historique, le phénomène est passionnant car il révèle une contradiction non encore résolue de l'idéologie de la modernité. Tout se passe en effet comme si nous n'avions pas encore surmonté le choc de la rupture historique prônée par les avant-gardes d'entre les deux guerres, la fameuse « nappe blanche » de Le Corbusier, rupture qui, paradoxalement, avait la volonté de s'inscrire dans une sorte de « tradition de la nouveauté » remontant aux théoriciens du milieu du XVIII^e siècle.⁴ C'est cette ambiguïté dans la lecture de l'histoire qui a fait, par exemple, le succès du recyclage de l'architecture classique en « style post-moderne » : le retour à l'académisme le plus pompier apparaissant à ses auteurs progressistes rétrogrades comme aussi nouveau que le rejet de l'histoire aux futuristes de 1917. L'histoire constituant la substance même du patrimoine, il va de soi que celui-ci ne pouvait échapper à ses équivoques.

Aveuglante visibilité

Sur le plan sociologique, il ne fait pas non plus de doute que ces contradictions qui affectent directement la gestion et la compréhension du patrimoine, participent d'un contexte général de globalisation et de réduction des valeurs de la culture à leur dénominateur commun le plus banal ou parfois hélas... le plus fanatique. Mouvement de repli et de dévalorisation qui engendre tranquillement confusion et sectarisme. C'est ainsi qu'un discours patrimonial public se déploie (en dehors des cercles de spécialistes), lyrique ou volontariste selon les cas, dans un vide intellectuel caractérisé par une telle perte de toute référence épistémologique, sociale, ou simplement historique, qu'il ne semble capable de produire au quotidien qu'indifférence et incompréhension des enjeux fondamentaux de la préservation de notre héritage. Plus on voit, moins on sait voir.

Que l'on me comprenne : mon propos n'est pas d'opposer quelques rares « détenteurs de la connaissance » à une masse d'ignorants, de prôner un savoir élitaire face à une supposée ignorance populaire. Au contraire il s'agit d'essayer de comprendre pourquoi tout se passe comme si la faveur populaire

³ Henri-Pierre Jeudy, *Entre mémoire et patrimoine*, Ethnologie française, janvier-mars 1995 – 1. C'est moi qui souligne.

⁴ Cf. le titre significatif du grand livre de Joseph Rykwert sur les architectes du XVIII^e siècle, *The First Moderns* (1980). Voir aussi sur ce sujet un article de Manfredo Tafuri dans *Domus* 653 (1984).

croissante (même mal comprise) du patrimoine était inversement proportionnelle à la (re)connaissance, par les responsables politiques et leurs électeurs de sa fonction majeure dans la culture et, partant, de l'impérieuse nécessité d'assurer sa conservation effective.

La célébration du centenaire de la CFMH offre une occasion privilégiée pour essayer de saisir le sens de cet étrange phénomène antinomique en interrogeant ce qui fait aujourd'hui la spécificité de la problématique patrimoniale.

Tout patrimoine

En premier lieu il convient de placer celle-ci dans l'évolution de la notion de patrimoine. L'approche historique qui a marqué la pensée de l'héritage culturel en Europe depuis le XVIII^e siècle a fondé la dualité du concept de *monumentum* : objet d'art doué d'une valeur intrinsèque intemporelle et document historique ne pouvant être signifiant que *dans et par* son contexte. A la fois mémoire et lieu de mémoire, symbole et archive.

Inhérentes à cette définition, les notions d'unicité et de typicité permirent de diversifier à l'infini les genres d'objets entrant dans la définition patrimoniale : édifices, lieux, sites et objets liés à la religion, à l'histoire culturelle, civique et militaire, aux coutumes, à la politique, à l'économie, à l'urbanisme, à la technologie, etc. Cette diversification qualitative fut elle-même sujette à évolution et à extension quantitative. En effet, le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e ont eu une vision exclusive du patrimoine bâti. Il s'agissait de ne préserver que les fleurons *uniques* de l'héritage majeur : églises, châteaux, sites exceptionnels. Depuis, comme nous l'avons mentionné plus haut, la vision est devenue de plus en plus inclusive. Le champ s'est considérablement élargi, tant dans l'espace que dans le temps et dans la pluralité, au point d'englober dans une conception de plus en plus holistique, tout ce qui incarne la qualité de la vie à travers la perpétuation d'une physionomie urbaine ou rurale, signifiante dans la totalité de ses dimensions culturelles : physiques, émotionnelles, esthétiques, historiques, sociales ou spirituelles.

Le problème est que lorsque tout devient patrimoine, plus rien ne l'est vraiment. A fortiori dans une société devenue nomade, délocalisée par le biais des technologies de la communication, qui nous font appartenir non plus à des lieux mais à des réseaux, une société dans laquelle le pendant de la surabondance est la surconsommation matérielle et/ou visuelle. D'où l'assimilation progressive de toute mise en valeur du patrimoine à une opération muséologique, plus particulièrement dans sa dimension la plus « spectaculaire » au sens étymologique. Les circuits touristiques, les Journées du Patrimoine donnent ainsi davantage à *voir* qu'à *penser*.⁵ De plus en plus, toute forme culturelle semble ne devoir, ne pouvoir, exister que dans une sorte d'exhibitionnisme pervers, ce *spectacle* que dénonçait Guy Debord, alors même que notre regard se brouille et que notre discernement se dégrade.

Paradoxe du mythe et de la pratique

On doit déduire de l'observation de ce phénomène que la *consommation* par le seul regard, des repères de notre mémoire fait partie intégrante de l'outrance visuelle qui caractérise notre époque en la soumettant à la *primauté du paraître sur le signifier*. Cela ne veut pas dire que le patrimoine perd sa signification mais que celle-ci est le fait d'un déplacement par lequel la logique de la conservation finit par imposer sa propre finalité : *conserver pour communiquer* (comme on le fait d'une information) *non pour transmettre*, devient une règle qui, à elle seule, engage tout le processus de patrimonialisation. Ses effets, artificiels car cosmétiques (mais dont on fait un critère de succès !), sont de convaincre le public que, lorsqu'il va au musée ou se joint aux foules qui envahissent les grands sites historiques, il participe effectivement à une expérience panculturelle, une sorte de grand-messe syncrétique de la conscience historique, quitte à perdre en profondeur ce qu'il gagne en étendue...

⁵ La visibilité même du monument en vient à se contracter en un banal regard sur soi-même : voyez le phénomène du « selfie » dans lequel le site patrimonial est réduit à un arrière-plan mettant en valeur les sourires...

En d'autres termes, cette distorsion collective de l'expérience du patrimoine représente une véritable aliénation de la fonction mémorielle, à savoir le transfert de la sauvegarde des structures symboliques de la société, à leur mise en évidence, c'est-à-dire à la *manifestation ostensible* de leur pérennisation.

Cela, curieusement, dans l'indifférence quant à la manière effective de les conserver !

C'est dire que la perception du patrimoine relève de plus en plus du signe et du mythe et qu'il peut donc se détacher du réel et poursuivre une pleine existence virtuelle, néanmoins signifiante sociologiquement et culturellement mobilisante... sans que le fait de négliger la pratique physique, concrète, matérielle, urgente, de la conservation des édifices et des lieux du patrimoine ne soit ressenti comme contradictoire.

Universalité, particularismes, identité

Comme chacun sait, ce que l'on retient et qui devient mémoire, collective ou privée, n'est jamais gratuit. Essentiellement politique, la mémoire travaille à la préservation des savoirs qui fondent toute culture spécifique. Mais elle est toujours vulnérable, exposée aux dangers d'altérations accidentelles ou volontaires. Aujourd'hui, face à la crise prolongée des valeurs, dans l'incertitude d'un sens donné à l'avenir, le patrimoine représente plus que jamais dans l'inconscient collectif, un rempart contre ces dangers. Il apparaît comme une valeur nécessairement sûre, garantie symbolique de notre propre *longue durée* en tant qu'entités humaines douées d'identité, c'est-à-dire conscientes d'elles-mêmes, de leur être.

Dans cette perspective, tout lieu, tout objet dans l'espace, étant susceptible de « patrimonialisation », les signes de leur métamorphose dans la pure visibilité se proclament publiquement en termes d'expansion culturelle universelle. Ils se donnent comme la *traduction globalisante* (cf. la notion de patrimoine « mondial » de l'UNESCO) des particularismes nationaux, régionaux, locaux qui composent le patrimoine. On voit d'emblée les contradictions que cette dynamique paradoxale va entraîner : qu'en sera-t-il de l'identité dans son rapport à l'universalité ?

En assurant aux monuments et aux objets une pérennité largement fantasmée, le patrimoine propose et légitime une conception linéaire de l'histoire, comme si les événements significatifs se succédaient sans accident, devenant organiquement des symboles pour le passé, le présent et le futur. Par implication, ce processus le rattacherait nécessairement à l'ordre de l'universel. Or l'évolution et la diversité des significations que les sociétés lui donnent prouvent combien il procède au contraire du conjoncturel ou, plus exactement, de la dialectique entre les deux.

C'est ainsi que si la patrimonialisation impose à la conservation des sites et des monuments un certain ordre (notamment les principes fondamentaux, universels, de la Charte de Venise), celui-ci se heurte souvent aux enjeux des particularismes. *La mémoire*, écrivait François Barré, *est une substance ambiguë faite de sens et de signes qui peuvent être perçus différemment selon la position des uns et des autres et leur regard sur le passé.*⁶ Comme on l'a vu dans les Balkans il y a vingt ans, comme on le voit aujourd'hui dans la violence destructrice au Moyen-Orient, le patrimoine « ethnicisé » et vandalisé au nom de la pureté raciale ou religieuse, devient une ressource vivante dans le combat politique.

Il n'est donc de fait pas réductible à un produit culturel généralisable. Pour prendre un exemple moins désolant de particularisme, on pourrait évoquer la spécificité japonaise avec ses temples reconstruits à l'identique génération après génération, ou ses « trésors humains vivants » gardiens des savoir-faire...

Il s'en suit que la revendication de l'identité en matière de patrimoine est toujours ambivalente : tantôt elle exprime des résistances à l'exclusion et à la destruction, tantôt elle manifeste des modes de sectarisme et de totalitarisme. Quand elle fait l'objet d'une surenchère, elle risque d'entraîner un de ces délires « identitaires » tragiquement illustrés dans maints conflits à travers le monde qui, de la Birmanie à la Syrie, de Tombouctou à Mossoul, dénotent une monstrueuse régression de l'humain et de la pensée.

⁶ François Barré, *Donner lieu, prendre son temps, n'est-ce pas ?*, ESBA, N° 3, ESBA, Genève 2004.

Dès lors, dans la liquéfaction généralisée du sens du patrimoine, entre image et symbole, entre engagement et abandon, comment fonder une identité où les hommes, citoyens du monde, se retrouvent dans une véritable dimension historique plutôt que se perdent dans une fiction réduite à un décor ?

En d'autres termes, comment construire avec la *réalité concrète* de nos monuments et de nos sites, une identité qui, d'une part échappe à l'indifférenciation de la culture touristique de masse et résiste aux manipulations chauvines qui ne cherchent dans sa préservation que l'assurance d'un continuum folklorique, et d'autre part se garde du fétichisme de l'« authenticité », laquelle n'a de sens que juridique, ou de la « défense des origines », voie royale du chauvinisme culturel et politique ?

Mais surtout comment concilier enfin l'idéal démocratique de la reconnaissance universelle des valeurs de l'esprit humain avec la revendication légitime de la singularité sans laquelle il n'y a tout simplement pas d'identité culturelle ?

Conscience patrimoniale : savoir et sensibilité

Les pratiques actuelles et futures de la sauvegarde posent le problème du mode de diffusion d'une connaissance des valeurs patrimoniales autre qu'anecdotique, décorative, nostalgique ou mercantile. Tant que celle-ci restera réduite à la manipulation économique ou à la consommation passive, mais boulimique, de l'image d'elle-même plutôt que construite en *mémoire critique*, active, curieuse, savante, on ne brisera pas le cercle paradoxal, relevé précédemment de la popularité et du désengagement officiel.

A l'évidence, l'instrument de ce réveil ne se trouvera que dans la *formation*. Actuellement, on l'a vu, les processus de sensibilisation relèvent davantage de l'information que du cognitif. Pour le public, la didactique en matière d'intelligence historique se résume, la plupart du temps, à ce nivellement récréatif que la télévision pratique avec tant de maîtrise au nom de la diversité démocratique. Dans les universités seules les facultés d'histoire de l'art traitent du sujet de façon relativement approfondie. Dans les écoles d'architecture, en urbanisme ou en géographie, les programmes sont rarement suffisants en ce qui concerne l'histoire, l'archéologie, la conservation et sa théorie, les méthodes et la déontologie de la sauvegarde. Quant aux milieux professionnels, ils souffrent à la fois d'un défaut de formation continue et de la dissolution des métiers traditionnels.

La question est fondamentale, car il n'y aura *pas de conscience sans connaissance*, sans un savoir solidement construit dès le plus jeune âge. Mais il n'y aura pas non plus de conscience sans une *sensibilisation intelligente* qui sache retrouver l'étymologie qu'elle partage avec la sensibilité. Cela veut dire que la compréhension de la nécessité fondamentale de la préservation de notre mémoire et de la défense de ses significations socio-culturelles et historiques, exigent de l'envisager concomitamment dans son rapport à la création et à l'émotion.

En effet, en amont de la reconnaissance de la valeur patrimoniale de ce qui, dans les signes matériels de l'existence humaine (souvenirs, documents, objets, lieux, bâtiments...) constitue le fondement de notre être collectif, notre propre conscience intime, comme entité psychologique, sociale ou culturelle, s'enracine dans la perception d'une histoire ressentie, éprouvée comme *nôtre*, dans la signification que nous lui donnons et dans le continuum que nous y déchiffrons. Le patrimoine bâti, comme valeur partagée au sein du groupe humain, représente ainsi la matérialisation des consciences individuelles dans notre environnement.

« *Le lieu constitue notre mode physique d'appartenance à l'histoire* » disait Vittorio Gregotti.⁷ Or pas plus que les civilisations ne sont immuables, le lieu d'enracinement de notre mémoire n'est-il fixé une fois pour toutes. L'environnement historique, bâti ou naturel, est instable en vertu de l'incessante action de l'homme sur lui. Selon la belle formule d'André Corboz, il s'apparente au *palimpseste* continuellement gratté, effacé, réutilisé, réécrit. Nous y retrouver conduira donc inévitablement à en relire constamment

⁷ Vittorio Gregotti, *Il territorio dell'architettura*, Feltrinelli, Milano 1966.

les données, à les réorganiser en une nouvelle intelligibilité, à en redéfinir le sens à travers une expérience, individuelle *et* partagée, qui plonge ses racines dans l'inconscient collectif, dans tout ce qui, en nous, éveille inquiétudes, regrets, attachements, nostalgie, confiance ou espoir. « *La mémoire*, dit Le Clézio, *ce n'est pas seulement une quête personnelle. C'est un travail sans fin pour la mise en ordre et l'architecture du monde* ». ⁸

C'est dire que la conscience patrimoniale est essentiellement fruit d'un imaginaire, et c'est pourquoi son pouvoir d'évocation (l'émotion devant les « vieilles pierres ») est de nature fondamentalement poétique. Et dans la mesure où cette poésie atteste notre hérité, revivifie à chaque instant notre généalogie, sa valeur est hautement symbolique.

Le tissu de la mémoire est fait de savoir et d'émotion. Œuvres humaines, nos monuments et nos sites sont certes le fruit du calcul nécessaire à l'adaptation au milieu et aux besoins. Ils sont aussi et surtout le fait de liberté créatrice, de volonté non technique, de désir de durer, de temps perdu (celui de l'expérience proustienne mais aussi celui passé à lisser un beau crépi, à ajuster une charpente compliquée...), bref, de tous ces fragments indéfinissables qui articulent la singularité de l'objet sauvegardé et donnent au lieu son *génie*.

Ce double caractère, matériel et psychologique, fonde les raisons d'être primordiales de la reconnaissance du lien patrimonial dans les sociétés humaines. Avant toute valorisation culturelle particulière, il légitime la conservation des témoins mémoriels sur les plans tant philosophiques que psychiques. L'existence même d'un lieu, bâti ou paysager, où ancrer les rêves de la mémoire, garantit la cohérence de notre identité spatiale, confirme la tangibilité de nos « origines », inscrit dans le territoire nos virtualités sociales et historiques. Chacun a éprouvé, une fois ou l'autre, ce sentiment de vertige, de désorientation, de perte, face au lieu naguère familier mais rendu méconnaissable par une incohérente rénovation...

Dès lors, sensibiliser le public, les propriétaires et les décideurs au patrimoine architectural implique un tout autre engagement que se contenter d'en faire la publicité ! Il s'agit de créer les conditions d'une véritable *expérience de l'œuvre*, au sens où l'entendait Hans-Georg Gadamer pour qui « *l'expérience transforme celui qui la fait* ». ⁹ Aller à la rencontre d'une œuvre d'art, d'un objet d'artisanat, d'un site historique, d'un paysage, d'une friche industrielle, d'un édifice exceptionnel, en faire l'expérience, c'est accepter d'être transformé par ce qu'ils sont et par ce qu'ils signifient, et c'est se responsabiliser à l'égard de leur conservation.

Cette préoccupation sous-tend en permanence le travail de la CFMH. A travers ses réflexions, ses avis et ses recommandations scrupuleusement argumentées, elle s'efforce toujours de rendre ses interlocuteurs attentifs à ces dimensions complexes de la réalité patrimoniale.

Car il s'agit de faire comprendre que le monde n'est pas à notre disposition en libre service et que ses composantes historiques ne sont pas des emballages jetables. L'héritage de nos prédécesseurs n'a pas été créé pour notre bon vouloir. Il est une dette que nous avons envers nos successeurs. Dans ce bref intervalle, à travers l'expérience contemporaine des œuvres du patrimoine, l'homme doit sans cesse réapprendre cette vision par où, selon Rilke, la créature « *regarde dans l'ouvert* » et... se souvient.

Bernard Zumthor
7 octobre 2015

⁸ J.M.G. Le Clézio, en 2014 dans *Le Nouvel Observateur* à propos de *Un rocher sur l'Hudson* de Henry Roth.

⁹ Hans-Georg Gadamer, *Vérité et méthode* (Wahrheit und Methode), Le Seuil, Paris 1976.

II. Rapport annuel 2014



Centrale électrique de Birsfelden, construite entre 1951-1954 par Hans Hofmann. Photo : N. Caviezel

1. Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération pour les questions concernant la protection du patrimoine culturel et l'archéologie. Elle conseille les Départements sur toutes les questions fondamentales relatives à ces deux domaines, et coopère à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN du 1^{er} juillet 1966 ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales. A la demande de l'Office fédéral de la culture (OFC), elle donne son préavis sur des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de base et suit les développements en cours dans les domaines de sa compétence. Elle collabore et entretient des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

En 2014, la commission a siégé six fois à Berne et validé 24 expertises et prises de position.

2. Composition de la commission et consultants permanents

Depuis les nominations de remplacement du 1^{er} janvier 2013, la composition de la commission n'a pas changé. Elle se compose toujours des personnalités suivantes :

Président			
Nott Caviezel	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, professeur à l'Université technique de Vienne (chaire « conservation des monuments historiques »)	Berne / Vienne	BE
Vice-présidents			
Stefan Hochuli	Dr ès lettres, archéologue, responsable du Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Zoug	Hünenberg-See	ZG
Bernard Zumthor	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture	Genève	GE



Viaduc BLS sur la Sarine près de Mauss-Gümnenen, construit 1900-1901. Photo : N. Caviezel

Membres			
Peter Baumgartner	Architecte, conservateur des monuments suppléant du canton de Zurich	Zurich	ZH
Renaud Bucher	Dr ès lettres, historien de l'art et conservateur des monuments du canton du Valais	Sion	VS
Jürg Conzett	Ingénieur dipl. du bâtiment EPF/SIA	Coire	GR
Roger Diener	Arch. dipl. EPF, professeur d'architecture et de projet à l'EPF de Zurich	Bâle	BS
Pia Durisch	Architecte EPF/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Brigitte Frei-Heitz	Lic. ès lettres, historienne de l'art, responsable des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne	Pratteln	BL
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice et directrice suppléante du service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Dave Lüthi	Dr ès lettres, Professeur Architecture & Patrimoine, Université de Lausanne	Lausanne	VD
Sabine Nemeč	Architecte dipl. EPFL, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE
Peter Omachen	Dr ès sc. techniques / arch. dipl. EPF, conservateur du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Doris Warger	Conservatrice/restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne (également membre de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage)	Ligerz	BE
Secrétariat			
Vanessa Bösch	Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture	Liebfeld	BE

La commission bénéficie de la collaboration de spécialistes externes quand elle est amenée à traiter de questions spécifiques pour lesquelles ses membres ordinaires ne possèdent pas de compétences suffisantes. Les consultants permanents choisis pour ces tâches sont associés au cas par cas à l'établissement des expertises ou d'autres prises de position de la commission. Il n'y a pas eu de changement ces dernières années. Les consultants permanents en 2014 :

Consultants permanents		
Hans-Peter Bärtschi	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPF/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil ETS/UTS	Physique et acoustique des constructions
Eugen Brühwiler	Prof. Dr ès sciences techniques, ing. civil EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr ès lettres, archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr ès sciences naturelles, biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail



Köniz, installation polyvalente d'Ulmizberg, 1972-1975, ARB, avec le concours de Jean Prouvé. Photo : N. Caviezel

3. Expertises et préavis

La CFMH a effectué 24 expertises et formulé les préavis ; les entrées marquées d'un astérisque (*) ont été traitées en commun avec la CFNP :

Ct.	Commune	Objet	A l'attention de	Terminé
TG*	Frauenfeld	Plan d'aménagement et projet directeur Stammerau	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	18.12.14
SO	Flumenthal	Grange romaine à Attisholzswald	Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Soleure	18.12.14
AG	Baden	Kurtheater, projet remanié	Service des monuments historiques du canton d'Argovie	23.11.14
SZ*	Freienbach	Ile d'Ufenau, nouveau concept d'utilisation	Office de la culture du canton de Schwytz	03.11.14
BL	Birsfelden	Centrale électrique, installation photovoltaïque	Commission de recours en matière de constructions du canton de Bâle-Campagne	24.10.14
SG*	Saint-Gall	Construction d'une antenne de téléphonie mobile, Rosenbergstrasse 3	Département des constructions du canton de Saint-Gall	14.10.14
BE*	Berne	Protections contre les crues de l'Aar	Ville de Berne	10.10.14
GL	Mollis	Gelbe Fabrik, ancien bâtiment industriel	Service des monuments historiques et de la protection des sites du canton de Glaris	13.09.14
LU*	Lucerne	Hotel Seeburg, concept 2014 sans l'immeuble moderne	Canton de Lucerne, dép. Territoire et économie	05.09.14

LU*	Lucerne	Spange Nord, avant-projet de mars 2014	Canton de Lucerne, dép. Transport et infrastructures	05.09.14
BE	Niederried b. Kallnach	Challnechwald, archéologie	Direction de l'instruction pu- blique du canton de Berne, Office de la culture	04.09.14
BE	Köniz	Ulmizbergstrasse 81, installation polyvalente	Direction de l'instruction pu- blique du canton de Berne, Monuments historiques	02.09.14
TG	Warth - Weiningen	Kartause Ittingen, extension du musée d'art	Office fédéral de la culture	07.07.14
ZH	Zurich	EPF, Leonhardstrasse 27 et Tannenstrasse 1, protection	EPF Zurich, Direction des tra- vaux	27.06.14
ZG*	Zoug	Tunnel sous la ville, Portal Ar- therstrasse, réexamen	Direction des constructions du canton de Zoug	20.06.14
NW*	Ennetbürgen / Stansstad	Révision du plan d'aménagement du Bürgenstock	Office de la culture du canton de Nidwald	19.06.14
SH	Schaffhouse	Munot, reconstruction du chemin de ronde du mur latéral ouest	Monuments historiques du can- ton de Schaffhouse, Office des constructions	30.05.14
VD	Payerne	Abbatiale de Payerne, Remise en état et renforcement de la charpente	Office fédéral de la culture	30.04.14
OW	Sarnen	Schlössli, protection des alen- tours du site	Tribunal administratif du canton d'Obwald	15.04.14
ZG*	Zoug	Tunnel sous la ville, Portal Artherstrasse	Direction des constructions du canton de Zoug	14.04.14
BE*	Mauss / Gümmenen	Viaduc de la Sarine des BLS	BLS Netz AG	31.03.14
SO*	Oberdorf	Nouveau télécabine sur le Weis- senstein, préservation d'un an- cien pilier avec un télésiège	Office fédéral des transports	06.03.14
CH		Entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire	Office fédéral du développe- ment territorial	13.02.14

A la fin de l'année, les six expertises suivantes étaient en cours :

Ct.	Commune	Objet	A l'attention de
TG*	Kreuzlingen	Plan d'aménagement de Ribbi-Brunegg	Conseil communal de Kreuzlingen
NW*	Stans	Demande de permis de construire d'un bâtiment d'habitation et de bu- reaux, Dorfplatz 4 et 5	Direction de l'instruction publique du canton de Nidwald
ZH	Dübendorf	Aérodrome militaire, protection	Direction des constructions du canton de Zurich, Conseil d'Etat
SZ*	Einsiedeln	Rénovation de l'hôtel Katharinahof	Office de la culture du canton de Schwytz
AI	Appenzell	Couvent des Capucins Mariä Lichtmess, Hauptgasse 49, protection et changement d'affectation	Feuerschaugemeinde Appenzell
VD*	Morges	Avant-projet de parking sous les quais	Service Immeubles, Patrimoine et Lo- gistique du Canton de Vaud



Freienbach, île d'Ufenau, vue du sud. Photo : V. Bösch

En raison du manque de ressources, la commission a renoncé à faire une nouvelle expertise du projet de construction sur le Bürgenstock à Ennetbürgen et Stansstad (NW), à l'expertise d'un projet de construction à la Schlossstrasse à Thoune (BE) et à prendre à nouveau position sur le « Message culture » de l'Office fédéral de la culture.

Pendant l'année objet de ce rapport, la commission, et notamment le secrétariat et le président, en collaboration avec Andreas Teuscher, chargé de mission, ont préparé les diverses manifestations et l'édition d'un timbre spécial pour les 100 ans de la CFMH en 2015.

4. Etat des inventaires

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

Vérification et mise à jour

Du point de vue pratique, l'année 2014 a marqué la fin du travail de terrain dans les cantons de Vaud et de Zurich. Si les efforts se sont particulièrement concentrés sur le recensement des villes de Lausanne et de Zurich, la mise à jour de l'ISOS débutée en 2013 dans les districts d'Aigle et de la Riviera-Pays-d'Enhaut a également été achevée. Lancés eux aussi en 2013, les travaux relatifs aux villes de Lausanne et de Zurich se sont poursuivis tout au long de 2014.

Sur le plan administratif, l'année 2014 a marqué l'aboutissement de l'actualisation de l'ISOS dans une partie du canton de Vaud (districts de la Broye-Vully, du Gros-de-Vaud, de Nyon, de Morges et de Lavaux-Oron) et du canton de Zurich (régions de l'Oberland, de l'Unterland et du Limmattal). Dans ce contexte, Vaud perdit huit sites d'importance nationale (Ferreyres, Gimel, Lonay, Luins, Montet, Pampigny, Pully et Vallamand-Dessous) tandis qu'à Zurich, cinq nouveaux sites firent leur entrée dans l'Inventaire fédéral (Aatal, Bachs, Kraftwerk Rheinfelden, Gaswerk Schlieren, Teufen) et neuf en furent

rayés (Blitterswil/Juckern, Gündisau, Spinnerei Jakobsthal, Neerach, Oberteufen mit Schloss, Oetwil an der Limmat, Ottenhusen, Wangen et Winikon). La révision de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12) contenant ces modifications fut mise en vigueur par le Conseil fédéral au 1^{er} août 2014. Les derniers relevés actualisés du canton de Vaud (districts d'Aigle, de Lausanne et de la Riviera-Pays-d'Enhaut) et du canton de Zurich (ville de Zurich) seront présentés en deux étapes au Conseil fédéral, ceux de Vaud à l'automne 2015 et ceux de Zurich en 2016.

Publications

En 2014, deux ouvrages ISOS, « Oberland » et « Unterland und Limmattal », sont venus compléter la série sur le canton Zurich, initiée en 2013 par le volume « Zürichsee und Knonauseramt ». Les deux publications peuvent être commandées sur le site www.isos.ch. Les volumes concernant l'ISOS actualisé dans les districts de la Broye-Vully, du Gros-de-Vaud, de Nyon, de Morges et de Lavaux-Oron sortiront au printemps 2015.

Nouvelle organisation

A partir de 2016, l'ISOS devrait fonctionner selon une nouvelle organisation. Au cours de l'année 2014, l'OFC a posé les fondements d'un projet visant à intégrer l'ensemble des tâches liées à l'élaboration de l'Inventaire fédéral au sein de l'administration fédérale. Les décisions définitives liées à la réalisation de ce projet seront prises dans le courant de l'année 2015.

Projet SIG

L'inventaire des points ISOS disponible sur map.geo.admin.ch comporte les relevés de tous les sites d'importance nationale. Ses données ont été mises à jour suite à l'entrée en vigueur du 1^{er} août 2014. Une liste comportant l'ensemble des sites d'importance nationale ainsi que les métadonnées qui leur sont associées est en outre disponible sur data.geo.admin.ch. Les relevés des sites d'importance régionale et locale – qui ne font pas partie de l'ISOS à proprement parler – peuvent toujours être commandés à l'adresse : isos@bak.admin.ch.

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Les activités en 2014 ont à nouveau été marquées par le soutien alloué à de nombreux projets de conservation de voies de communication historiques de valeur. De plus, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à une inspection du dossier. Par rapport à l'année précédente, on note une augmentation des demandes d'aides financières adressées à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour le soutien de mesures de conservation adéquates des ponts, notamment en béton. Il a ainsi souvent été possible d'octroyer des contributions à des constructions exceptionnelles aux plans de l'architecture et du génie civil. L'augmentation du nombre de ces mesures la plupart du temps onéreuses appliquées à de multiples objets isolés pèse toutefois sensiblement sur le budget de l'IVS. Heureusement, le Parlement a accepté la demande d'augmenter le budget de 0,25 million de francs par an.

Le nombre et la complexité des cas portant sur des projets relevant des tâches fédérales visées à l'art. 2 LNP et pour lesquels les services de l'IVS ont pris position ont également augmenté. Même s'il est réjouissant de constater que le principe même de la protection et la tâche de protection de la Confédération dans le domaine des voies historiques de communication sont mieux perçus, le service spécialisé IVS s'emploie toujours, en utilisant divers canaux, à améliorer la reconnaissance des voies de communications historiques comme bien culturel.

En plus d'exiger la réduction de la part des ressources financières provenant du fonds « Financement spécial pour la circulation routière » (impôt sur les huiles minérales et surtaxe sur les huiles minérales), l'inspection de la CdF a recommandé, pour ce qui est des prestations de services externalisées, de transférer une partie du mandat de prestations à l'OFROU et de créer pour cela un nouveau poste dans le domaine de la mobilité douce. Toutefois, la prévision, communiquée début 2015, du futur déficit du budget fédéral et le blocage des effectifs ordonné en conséquence par le Conseil fédéral ont malheureusement mis un temps d'arrêt à la création du poste.

5. Délégations de la CFMH

En 2014, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant la CFMH	En qualité de
Groupe de travail Formation continue NIKE / OFC / ICOMOS	Peter Baumgartner	Président du groupe de travail préparant les colloques
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation
Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)	Renaud Bucher	Membre du comité d'évaluation
Curatorium pour "L'Etude des maisons rurales en Suisse"	Christian Renfer	Membre du curatorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne	Nott Caviezel	Conseiller scientifique
Commission fédérale de la protection des biens culturels	Doris Warger	Membre

Remarques sur les délégations

Groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » de NIKE / BAK / ICOMOS

Le colloque 2014 du groupe de travail *formation continue* à l'Université de Berne s'intitulait « Gestion de la qualité sur les chantiers patrimoniaux : une tour de Babel ? » et avait pour thème la collaboration entre spécialistes et la question de la garantie de la qualité. Il a cherché à dégager des méthodes adéquates en matière d'organisation des processus et des modèles de communication permettant de surmonter les divergences. Les participants ont également pris part à des ateliers pour discuter de l'évaluation et de la mesure des résultats. A la question de savoir si les bases existantes, et notamment les Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, les chartes internationales et les législations qui les mettent en œuvre sont utilisés pour garantir la qualité, et si ces bases sont compréhensibles et pertinentes, s'il existe une notion commune de la qualité, une unité de doctrine, il s'est avéré qu'il y a un grand besoin d'éclaircissement et de réflexion approfondie en la matière. Bien qu'avant le colloque, les responsables n'aient pas été sûrs que ces ateliers étaient adaptés à notre formation continue, ce type de médiation et de dialogue s'est imposé, alors que le premier jour était réservé aux conférences et à la visite des travaux du Tscharnergut. Des étudiants de l'Université de Bâle ont fait un procès-verbal détaillé des discussions des ateliers afin de disposer du matériel nécessaire pour la publication des actes du colloque, prévue en 2015. Le colloque fut un succès puisqu'en plus des discussions animées, non exemptes de controverses, le nombre des participants est resté stable le deuxième jour (traditionnellement un samedi).

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse

Aucune séance du comité d'évaluation n'a eu lieu pendant l'année sous revue.

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti

La liste des activités de la fondation est disponible sur <http://www.stiftung-denkmalfpflege.ch>.

Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC)

L'ordre du jour de la séance annuelle de la commission comportait cinq thèmes-clés. Premièrement, les membres de la commission se sont vu présenter le projet *Archives archéologiques en Suisse*, qui vise à standardiser l'archivage des objets archéologiques conservés par les institutions organisées au niveau cantonal ; les standards seront publiés dans la série des Guidelines de la PBC. Deuxièmement, les Guidelines 04.2013 de l'OFPP sur la photographie numérique ont été présentés. Ils contiennent des informations théoriques et un volet pratique sur l'équipement et le processus de la photographie documentaire ainsi que sur les règles d'archivage. Le troisième point portait sur le projet interdisciplinaire *Erdbebenschutz kulturhistorisch bedeutender Mauerwerksbauten (Protection antisismique des édifices*

en maçonnerie d'importance patrimoniale) de l'Office fédéral de l'environnement, qui a pour but d'élaborer une recommandation pour les secteurs du bâtiment et des monuments historiques. Quatrièmement, les membres de la commission ont été informés des activités du service de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Après son adoption à l'unanimité par le Parlement, la loi fédérale du 20 juin 2014 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence (LPBC ; RS 520.3) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ; elle donne de nouvelles tâches à ce domaine spécialisé : élaboration de directives, traités internationaux, marquage distinctif, programme de formation. Le cinquième point portait sur le fait que, malgré la prépondérance des films noir-blanc et la baisse d'importance du microfilm en couleurs, les directives sur le microfilmage ne seront pour l'instant pas adaptées. Enfin, les membres ont appris qu'à partir de la prochaine législature (dès 2016), la composition de la commission serait renouvelée ; en effet, le Département fédéral des finances, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et le Département fédéral de justice et police se retirent de la CFPBC en raison de la révision des commissions extraparlimentaires. Ils seront remplacés par des personnalités issues du monde universitaire ou des hautes écoles. De plus, les minorités linguistiques seront mieux prises en compte dans la composition de la commission.

6. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

Comme les années précédentes, les contacts et la collaboration avec la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ont été particulièrement étroits en 2014. Les deux commissions ont rédigé onze expertises et prises de positions communes. La CFMH a de nouveau travaillé en étroite collaboration avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture et entretenu de bons contacts avec le service pour l'IVS de l'Office fédéral des routes. Nous remercions ici chaleureusement leurs responsables pour cette agréable et précieuse collaboration.

Berne, le 7 octobre 2015

Commission fédérale des monuments historiques

Nott Caviezel
Président

Vanessa Bösch
Secrétaire